



Jeudi le 9 février 2010,

M. Jean-Pierre Dumont, avocat
Directeur général et secrétaire
Ordre des Architectes du Québec
1825, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3H 1R4

OBJET : Réflexions et proposition sur le titre des stagiaires

M. Dumont,

Suite à l'assemblée générale de l'Association des Stagiaires en Architecture du Québec tenu le 19 janvier 2010, le nouveau comité exécutif de l'association a jugé important de transmettre à l'OAQ son opinion quant au dossier du titre des stagiaires.

Suite à l'assemblée générale de l'OAQ en 2009 et au mécontentement généralisé des stagiaires vis-à-vis leur titre, nous comprenons que l'ensemble de la profession est désireuse de voir la relève porter un titre mieux adapté à la réalité du marché et faisant consensus auprès des intervenants dans le domaine.

Nous comprenons également que l'Ordre est prêt à aller de l'avant avec une nouvelle proposition auprès de l'office des professions, toutefois nous jugeons que des discussions et des échanges d'idées doivent avoir lieu avant de mettre dans les engrenages une solution hâtive.

À cet effet, il nous fait plaisir de vous faire parvenir ici, un résumé de nos réflexions ainsi qu'une piste de solution quant à la future appellation des stagiaires en architecture.

En espérant que le contenu de cet envoi saura nourrir davantage la discussion et en assurant l'Ordre de notre pleine et entière collaboration dans le but de clore positivement et définitivement ce dossier, veuillez, Monsieur Dumont, agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Comité Exécutif
Association des Stagiaires en Architecture du Québec

C.c. : M. André Bourassa, président, OAQ
C.c. : Mme Carole Giard, registraire, OAQ

p.j. : réflexions et proposition sur le titre des stagiaires en architecture (2 pages)

RÉFLEXIONS ET PROPOSITION SUR LE TITRE DES STAGIAIRES EN ARCHITECTURE

ATTENDU QUE le titre de « stagiaire en architecture » représente un irritant majeur auprès des dits stagiaires, et ce depuis de nombreuses années;

ATTENDU QUE le titre de « stagiaire en architecture » véhicule malheureusement une notion péjorative quant à la qualité des dits stagiaires;

ATTENDU QU'il existe actuellement, selon les cas et potentiellement, jusqu'à trois grandes phases menant à la profession d'architecte :

- 1-inscription au registre des stagiaires jusqu'à la complétion du programme universitaire professionnel (étudiant)
- 2-Complétion du diplôme universitaire professionnel jusqu'à la rencontre de l'ensemble des exigences du programme de stage en architecture (heures de stage + ExAC)
- 3-Inscription au tableau de l'Ordre (architecte)

ATTENDU QUE le titre de stagiaire en architecture sert actuellement à décrire des individus ayant divers degrés d'expérience (étudiants, diplômés de 0 à 20+ années d'expériences, diplômés ayant réussi leurs examens professionnels, etc);

ATTENDU QUE lors de la dernière assemblée générale de l'OAQ, les membres ont voté en faveur d'un changement de titre dans l'intérêt de la profession;

ATTENDU QUE le titre d' « apprenti en architecture » récemment proposé par l'ordre n'a jamais fait l'objet de discussion et que le comité exécutif de l'ASAQ le juge MOINS adéquat que le titre actuel;

ET

EN CONSIDÉRANT QUE l'Association des Stagiaires en Architecture du Québec veut munir ses stagiaires d'un titre positif et motivateur;

EN CONSIDÉRANT QU'il est important de distinguer le « stagiaire-étudiant » du « stagiaire-diplômé »;

EN CONSIDÉRANT QUE les « stagiaires-diplômés » du Canada ont tous satisfait aux exigences de programmes accrédités par le CCCA/CACB et que les « stagiaires-diplômés » d'outre-mer ont prouvé l'équivalence de leurs formations en regards aux exigences du CCCA/CACB



Il a été proposé, appuyé et résolu par le comité exécutif de l'ASAQ de proposer au bureau de l'OAQ une solution en deux volets que voici :

VOLET #1

De l'inscription au registre des stagiaires jusqu'à l'obtention d'un diplôme reconnu par le CCCA/CACB

Titre proposé : **Stagiaire en architecture**

VOLET #2

De l'obtention d'un diplôme reconnu par le CCCA/CACB jusqu'à l'inscription au Tableau de l'Ordre

Titre proposé : **Diplômé en architecture CCCA/CACB**

L'ASAQ sera disponible pour répondre à toute question émanant de la lecture de ce document ou pour expliciter davantage ses réflexions et, si d'aventure, l'OAQ jugeait qu'une réunion de travail pour échanger sur le sujet puisse être bénéfique à l'avancement du dossier du titre des stagiaires, il va sans dire que l'ASAQ saura se rendre disponible. Finalement, l'ASAQ réitère qu'elle a la ferme intention d'offrir une collaboration étroite et productive pour favoriser l'avancement de ce dossier, lequel mérite d'être fermé une fois pour toute, et ce avec un dénouement faisant consensus auprès des parties impliquées.